

6^{ème} RALLYE REGIONAL DU GRAND SENONAI

11 et 12 SEPTEMBRE 2026

DEMONSTRATION HISTORIQUE

REGLEMENT PARTICULIER

L'ASA DE L'YONNE en partenariat avec l'Association S.R.S. organise une démonstration historique qui se déroulera dans le cadre du «**6^{ème} RALLYE REGIONAL DU GRAND SENONAI** » les **11 et 12 Septembre 2026**.

Cette démonstration précèdera les rallyes VHRS - VHC et modernes.

LIEU

Le rallye régional du Grand Sénonais se situe au sud de SENS.

PARCOURS

Le **6^{ème} rallye régional du GRAND SENONAI** représente un parcours de **174,450 kms** et se déroule en **1 étape et 3 sections**. Il comporte 6 épreuves spéciales totalisant : **40,200 kms**

Les épreuves spéciales sont :

TALOUAN : 4,100 kms x 3 - VILLENEUVE : 9,300 kms x 3.

VOITURES ADMISES

Seul le Comité d'Organisation, après délibération, peut décider de l'engagement d'un véhicule suivant l'attrait populaire du véhicule et/ou de son passé sportif.

- . voitures à caractère « civil » ne dénaturant pas l'esprit du rallye
- . voitures à caractère sportif, de prestige ou d'exception
- . aucune voiture équipée « course » ne sera acceptée

Selon la réglementation standard des rallyes FFSA 2026, l'organisateur limite à **15**, le nombre maximum de voitures pouvant participer à cette démonstration.

Les remorques sont impérativement stationnées au parc remorques situé chez AD VILLEBENOIT.

EQUIPAGE

- . Le conducteur devra être en possession d'un permis de conduire en cours de validité.
- . **Selon la réglementation standard des rallyes FFSA 2026, le conducteur devra être obligatoirement en possession d'une licence FFSA 2026 et pour les non licenciés, un titre de participation « nationale roulage libre route » (TPRLR) à prendre directement sur le site de la FFSA. Il ne sera pas délivré de titre de participation lors des vérifications administratives.**
 - Le copilote devra être âgé au minimum de 16 ans à la date de la manifestation.
- . L'équipage composé de 2 personnes devra rester le même durant tout le rallye.
- . Pilote et copilote pourront changer de fonction à condition d'être chacun titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et d'une licence FFSA 2026 conforme au paragraphe ci-dessus.
- . Les vêtements de l'équipage doivent couvrir bras et jambes (matière synthétique non autorisée), des chaussures fermées sont obligatoires.
- . Le port du casque est **strictement interdit**.

ENGAGEMENT

Le montant de l'engagement est de **130 € avec la publicité de l'organisateur (chèque à l'ordre de l'ASA YONNE) à envoyer avec la demande d'engagement à : ASA YONNE – 15, rue Chiffrot - 89260 THORIGNY-SUR-OREUSE.**

La date limite pour le retour de la fiche d'engagement accompagnée du règlement est fixée au **31 AOUT 2026**.

VERIFICATIONS

. **Administratives** : elles auront lieu le **Vendredi 11 Septembre 2026 entre 16h30 et 19h00 (dernier délai) au Garage PEUGEOT NOMBLOT – 2 Chemin des Cannetières à SENS**, avec :

- ° la présentation des **originaux** des permis de conduire, carte grise du véhicule, contrôle technique à jour et **attestation d'assurance en cours de validité au minimum jusqu'au lendemain de l'épreuve**
- ° la présentation de **l'original** de la licence FFSA 2026 ou du titre de participation
- ° la fourniture du briefing démonstration écrit contre émargement
- ° la fourniture du road book, de deux panneaux de portières identifiés (D1, D2, D3, etc...) et deux plaques de rallye.

. **Techniques** : elles auront lieu le **Vendredi 11 Septembre 2026 entre 16h45 et 19h15 (dernier délai)**.

- ° les véhicules doivent être conformes au code de la route
- ° chaque voiture devra être équipée d'un extincteur vérifié depuis moins d'un an et d'un triangle de signalisation.

A l'issue des vérifications, les voitures seront placées au parc fermé, **PARKING SENS SUD**, réservé à cette démonstration **au plus tard pour 19 h 30, Vendredi 11 Septembre 2026**.

Le départ a lieu le **Samedi 12 Septembre 2026 à 7h00 depuis le parc fermé, parking SENS SUD, côté IBIS à SENS**.

RECONNAISSANCES

S'agissant d'une démonstration et non d'une course, **aucune reconnaissance du parcours ne sera autorisée**. Un road-book (carnet d'itinéraire) sera remis à chaque équipage lors des vérifications administratives.

DEROULEMENT

- . La démonstration historique consiste en la présentation d'un groupe de voitures à vitesse modérée.
- . Elle précèdera le **6^{ème} rallye régional du GRAND SENONAI 2026**.
- . La démonstration sera sous l'autorité du Directeur de Course et encadrée par des véhicules officiels du rallye.
- . La démonstration est inscrite officiellement selon la réglementation standard des rallyes FFSA 2026 dans le tableau horaire du rallye. Les équipages devront respecter ce tableau horaire en tout endroit (CH, départ ES, parcs, etc...) afin de ne pas gêner les concurrents du rallye régional du Grand Sénonais.
- . Les départs seront donnés toutes les 30 secondes selon la réglementation standard des rallyes FFSA 2026.
- . Un équipage ne respectant pas l'heure du tableau horaire se verra, sans recours possible, refuser le départ de la section ou de l'ES, le cas échéant. Dans ce cas, cet équipage ne pourra reprendre la démonstration qu'au départ de la section suivante au parc de regroupement à SENS (prise d'un nouveau carnet de bord).
- . Au bon vouloir des organisateurs et/ou de la direction de course, les équipages de la démonstration pourront effectuer toutes les ES ou seulement une partie.
- . Sur le routier, les équipages doivent respecter le code de la route.
- . Les ES ne sont pas chronométrées. Aucun classement ne sera effectué.
- . Il est strictement interdit de s'arrêter (sauf panne) et de se doubler dans les épreuves chronométrées.
- . Un équipage considéré dangereux, pour le public ou pour sa propre sécurité, pourra être exclu définitivement, sans recours possible, à tout moment de la démonstration.
- . En cas d'abandon, l'équipage devra signaler immédiatement au P.C. de l'épreuve par téléphone, leur retrait et leur position. Si cela intervient sur une ES, l'équipage devra alors se rapprocher d'un poste commissaire (voir cartes du road-book).
- . Toute sortie de route sur le routier ou dans les ES sera sous la responsabilité de l'équipage et tout dégât occasionné aux tiers, au domaine public ou privé sera à sa charge.

CONTACT ORGANISATION : **André GUIBLAIN : 06.48.73.12.79 – andre.guiblain@orange.fr**